

## **Synthèse plateforme revendicative IADE**

### **Une formation de niveau Master et des compétences expertes:**

Au travers de leurs organisations professionnelles représentatives, les infirmier(e)s-anesthésistes (IADE) ont initié de longue date une réflexion sur leur exercice professionnel, leur place au sein du système de santé et l'adaptation de leur formation aux nouveaux enjeux de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence pré-hospitalière et de la prise en charge de la douleur.

Sous l'égide des gouvernements successifs et en collaboration avec les organisations représentatives médicales, la profession a su réformer la formation menant au diplôme d'état d'IADE pour répondre aux exigences de l'universitarisation.

En effet, les IADE ont répondu à l'ensemble des exigences du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour aboutir en 2012 à la mise en place d'une formation réformée de grade Master, première formation paramédicale française à accéder à cette reconnaissance avec une évaluation très positive de l'AERES (désormais HCERES : Haut Conseil d'Evaluation et de Recherche de l'Enseignement Supérieur).

Par son haut niveau d'exigence, et sa capacité à produire des cliniciens praticiens expérimentés, cette formation a longtemps été considérée comme un modèle pour les autres professions paramédicales souhaitant atteindre ce niveau 7 de la nomenclature relative aux diplômes.

Les IADE refusent que cette reconnaissance soit à présent remise en cause sous prétexte que la compétence experte paramédicale appartiendrait désormais aux seuls auxiliaires médicaux de pratique avancée.

La formation IADE c'est 120 ECTS supplémentaires, 3290 heures réparties entre formation théorique, enseignement clinique et de recherche avec pour objectif de former un professionnel qualifié directement autonome et efficient en situation de soins.

## **Le versant statutaire:**

Les IADE revendiquent donc toujours leur reconnaissance effective de professionnels de grade master avec les mêmes bornages indiciaires que les autres professions de niveau universitaire semblable de la fonction publique.

## **Problématique liée aux urgences sur le territoire national :**

La mesure 7 du pacte de refondation des urgences a donc particulièrement retenu notre attention.

En effet, la volonté de madame la Ministre de « mieux utiliser les compétences soignantes rares en graduant les services d'urgence et en réformant les transports médicalisés » rappelle grandement les propositions que nous vous avons faites en ce qui concerne la place de l'IADE dans la réponse graduée à l'urgence pré hospitalière et dans le transport inter hospitalier.

Le SNIA a précisé aux différents interlocuteurs rencontrés ces derniers mois (commission Mesnier/Carli, services de la DGOS) que notre profession était disponible et facilement mobilisable pour libérer rapidement du temps médical dans ce contexte de recherche de solutions efficaces et économiquement neutres.

## **A ce titre, notre organisation demande:**

L'intégration des Infirmier(e)s-Anesthésistes dans les groupes de travail sur le « pacte de refondation des urgences » en tant qu'acteurs historiques de l'urgence.

La prise en compte des propositions des Infirmier(e)s-Anesthésistes visant à améliorer la réponse à l'urgence en renforçant leur rôle en pré-hospitalier :

- Mise en place d'une réponse graduée IADE à l'urgence pré-hospitalière en s'appuyant sur la formation de grade master et les compétences spécifiques de l'infirmier(e)-anesthésiste.
- Participation des IADE à des missions de régulation au sein des centres 15.
- Développement et généralisation des mesures réglementaires prévues dans le code de la santé publique concernant les transports infirmiers inter-hospitaliers réalisés par des IADE.

## **Au service d'un système de santé réformé :**

Dans un contexte de réforme plus global du système de santé engagée par le gouvernement, les spécificités de notre profession sont à même de permettre la mise en œuvre d'un élargissement des compétences IADE notamment concernant la prescription limitée, la participation à l'activité de consultation, les différents types d'abord vasculaires, la gestion de la douleur en péri opératoire et le parcours du patient en ambulatoire. Ces mesures sont à même de permettre une amélioration qualitative des soins, de réduire les temps d'attente des patients en augmentant le nombre d'actes par établissement et de libérer du temps médical pour les parcours cliniques les plus complexes.

## **Conclusion:**

Après de nombreuses évolutions de la formation et de ses exigences, alors que de nouvelles professions vont se voir octroyer un cadre d'exercice élargi revendiqué par les IADE de longue date, il est temps de leur permettre d'élargir leur cadre d'exercice ! Les verrous à ces réformes doivent s'ouvrir pour permettre aux IADE d'apporter pleinement leurs compétences au service de l'offre de soins tout en leur octroyant le statut qui leur est dû.

Le risque de propagation du sentiment d'exaspération est véritablement palpable. Le SNIA reste disponible pour rencontrer et évoquer ces différents sujets avec la Ministre de la Santé.

Le Conseil du SNIA

